

LES PELUCHES EN DUO

REGLEMENT 2019

Article 1 : Organisation

L'association Endurance26 organise le dimanche 29 septembre 2019, sur la commune d'ESPELUCHE (26780) exclusivement, la première édition de « Les Peluches en Duo ». Une course à pied, sur route ouverte et chemins, contre la montre, en duo (2 femmes, 2 hommes ou 1 femme et 1 homme) sur une distance de 12,6kms. Pour cette édition, la course est limitée à 100 duos.

Article 2 : Catégories

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie cadet (16 ans).

Article 3 : Certificat Médical et Licence

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course, ou de la copie de leur licence FFA 2019-2020. Une autorisation des parents est obligatoire pour les mineurs.

Article 4 : Engagement

L'engagement se fait en ligne sur le site internet de la course : www.duo-espeluche.fr
Le montant de l'inscription est de 20€ par équipe pour une inscription jusqu'au 27/09/2019, 25€ pour une inscription le samedi 28/09/2019. Le paiement se fait en ligne.
La clôture des inscriptions sera effective le 28/09/2019 à 18h00 ou dès validation de l'inscription de la 100eme équipe. Pas d'inscription le jour de la course.
L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit.

Article 5 : Dossards

Le retrait des dossards s'effectuera soit la veille entre 14h00 et 18h00 à la salle des fêtes d'ESPELUCHE (près de l'école), soit le jour de la course à partir de 8h00.
Les dossards devront être portés sur la poitrine pour faciliter les pointages prévus sur le parcours.

Article 6 : Départ-Arrivée

Le départ et l'arrivée se font près de la salle des fêtes.
Le départ du premier duo sera effectué à 9H30, les suivants partiront toutes les 20 secondes. L'ordre des départs se fait suivant les temps déclarés à l'inscription par les duos, du temps le plus grand au temps le plus court. L'équipe la plus rapide s'élancera en dernier.

Article 7 : Parcours

Le parcours est balisé. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité.
Les concurrents doivent respecter les dispositions du code de la route.
Aucun véhicule accompagnant motorisé ou non motorisé n'est accepté sur les chemins empruntés.

Article 8 : Ravitaillement

Trois postes de ravitaillements sont prévus sur le parcours.
Aucun gobelet plastique ne sera fourni. Les coureurs sont tenus d'emporter une gourde ou un gobelet personnel.

Article 9 : Sécurité

L'association Endurance26, organisateur de la course a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la M.A.I.F (n° 4313770 R)

L'organisateur ne peut être tenu responsable de tout accident ou vol commis durant l'épreuve.

Un service de secouriste sera présent sur la course.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Article 10 : Classements

Chaque équipe sera classée en fonction de catégories spécifiques à la course.

Les catégories spécifiques de coureurs sont :

C1 composée des catégories FFA : Cadet et Junior

C2 composée des catégories FFA : Espoir et Senior

C3 composée des catégories FFA : Master1 et Master2

C4 composée des catégories FFA : Master3, Master4 et Master5

La catégorie de l'équipe est déterminée par l'équipier le plus âgé.

Le temps du duo sera pris sur le dernier équipier arrivé.

En application du décret n°2007-462, des contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage pourront être effectués à l'issue de la compétition.

Article 11 : Récompenses et résultats

Des récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes au scratch hommes, femmes et mixtes et à la première de chaque catégorie spécifique (C1, C2, C3 et C4) (hommes, femmes et mixtes) sans cumul de lots.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes après l'arrivée de la dernière équipe.

Les résultats seront affichés sur place et publiés sur les sites www.duo-espeluche.fr et XXX

Article 12 : Droit à l'image

Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve.

Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

Article 13 : Accès aux données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 14 : Annulation

Sur requête de l'autorité administrative ou en cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 15 : Règlement

La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité.